



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS  
FRANCAIS**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à dix-sept heures trente s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 19 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

<b>Nombre de membres</b>	
EN EXERCICE	24
PRESENTS :	8
<b>VOTANTS :</b>	<b>15</b>

**COLLEGE DE LA REGION**

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Messieurs Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (pouvoir), Gérard HÉBERT (pouvoir), Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Madame Marianne DURANTON et Monsieur Sébastien DROMIGNY ;

**COLLEGE DES DEPARTEMENTS**

Étaient présents ou représentés : Madame Annie PIOFFET (pouvoir) et Messieurs Guy CROSNIER et Pascal GOUHOURY (pouvoir) ;

**OBJET :**

RESSOURCES HUMAINES Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif

Nomenclature ACTES :  
4 Fonction publique  
4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la FPT

Étaient excusés : Madame Béatrice RUCHETON et Messieurs Jean-Marc CHANUSSOT, Nicolas MEARY ;

**COLLEGE DES COMMUNES**

Étaient présents ou représentés : Messieurs Fabien BIDAULT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Philippe DOTHÉE, Patrick POCHON, Jean MORLAIS, Parfait SOUNOUVOU ;

Étaient excusés : Messieurs Laurent DUCRUIT, Jean-Luc VUILLEMENOT ;

Était absent : Monsieur Fabien ORIOT ;

**COLLEGE DES VILLES-PORTES**

Était absent : Jean-Claude DELAUNE ;

**COLLEGE DES EPCI**

Étaient présentes ou représentées : Mesdames Anne-Élisabeth BOURGUIGNON et Isabelle FROMAGE (pouvoir) ;

**INVITÉS ET PARTENAIRES**

Étaient présents : Mesdames Clothilde CAMPAIN, Françoise CHANCELIER, et Messieurs Gilles CLUGNAC, Patrick de LUCA, Jean-Luc DOUINE, Xavier GUILBERT, Joseph LENOIR, Pascal MAGNIER, Patrick MAILLARD ;

Était excusé : Monsieur Yves COZE ;

Étaient absents : Mesdames Amélie FERLAY, Laurence MANESSE CESARINI, Marinette MESSIAS, Marie MARIN, Florence MOTTES, Virginie DAVOUST-GOSSELIN, Lucie KIENER-CALVET, Anne GALIBERT, Patricia CONSTANTIN, Mathilde TERRAL et Messieurs Denis CELADON, Gérard TAPONAT, Samuel HERBLOT ;

**EQUIPE DU PARC**

Étaient présentes : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Magali LASSAIGNE et Séverine HUYLEBROECK ;

Transmis au Contrôle de  
Légalité le :  
**27 NOV. 2025**

Affichage le :  
**27 NOV. 2025**

## RESSOURCES HUMAINES Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;  
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;  
VU les statuts du Syndicat ;  
VU la Charte constitutive du Parc naturel régional du Gâtinais français ;

Il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif permanent afin de renforcer l'organisation interne du Parc et des services énergie et d'assurer, dans des conditions satisfaisantes, le traitement des tâches liées au suivi administratif courant et comptable, à l'accueil du public ainsi qu'à l'appui apporté aux missions relatives à la gestion des ressources humaines ;

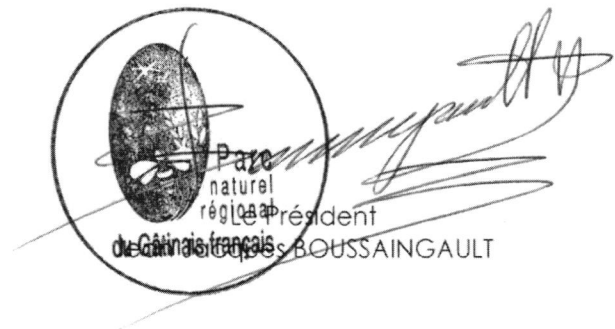
Ce poste d'adjoint administratif est proposé :

- Grade : Adjoint administratif,
- Catégorie C,
- Poste à temps complet,
- Motif de recrutement : contractuel.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2026.

Le Président propose aux membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais de valider cette création de poste et de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais valident cette création de poste et autorisent le Président à signer tout document s'y rapportant, à l'unanimité.



Parc  
naturel  
régional  
du Gâtinais français  
Le Président  
BOUSSAINGAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20251126-2025-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2025

Affichage : 27/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

